



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 100096

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conséquences des restrictions budgétaires pour l'organisation des chantiers internationaux. Initiés après guerre, dans une perspective de paix et de reconstruction, ces actions qui favorisent la création de liens entre les personnes d'horizons, de culture et de milieux différents et véhiculent des valeurs d'innovation, de solidarité, de citoyenneté ont gardé leur force et leur signification dans un environnement social, culturel et économique en évolution. Ces chantiers accueillent chaque année 10 000 jeunes, 7 000 autres partent à l'étranger. Pour la région Rhône-Alpes, ce sont plus de 1 000 jeunes qui participent à leurs actions au bénéfice de nombreuses communes et font ainsi l'expérience du bénévolat. Alors que ces dispositifs ont toujours été soutenus par différents ministères, les associations organisatrices de ces chantiers, s'alarment des diminutions drastiques des financements. Ces diminutions remettent en cause les actions prévues cet été, ce qui pénalise non seulement les jeunes volontaires, mais également le développement local des régions. Il lui demande donc quelle politique il envisage dans l'avenir à l'égard de ces actions ouvertes de citoyenneté.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a globalisé au niveau régional depuis plusieurs années les moyens alloués à ses services déconcentrés, notamment ceux destinés à soutenir les associations organisatrices de chantiers de jeunes bénévoles. La loi organique relative aux lois de finances a, bien entendu, renforcé cette procédure. Le financement des projets relève donc de décisions du préfet de région dans le cadre des priorités qu'il se fixe et des crédits qui sont mis globalement à sa disposition. Les inquiétudes dont fait état l'honorable parlementaire n'ont pas de fondement particulier. Les dossiers des associations de chantiers bénévoles sont toujours examinés avec la plus grande attention par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100096

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7450

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10156